



LE DÉPARTEMENT

CDG83
Arrivée n°
NUM-2024-5469
Enregistrée le 19/06
/2024

**ARRETE ETABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE
D'ATTACHÉ TERRITORIAL
POUR L'ANNÉE 2024**

Le Président du Conseil départemental du Var,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le tableau des effectifs des agents relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le nombre d'agents ayant vocation à une promotion interne au grade d'attaché territorial,

Vu l'arrêté n° 2023-501 en date du 21 avril 2023 portant mise en œuvre des lignes directrices de gestion,

Vu les crédits inscrits au budget du Département du Var,

Sur proposition de la directrice générale des services du Département du Var,

ARRÊTE

Article 1 : Pour l'année 2024, la liste d'aptitude au titre de la promotion interne au grade d'attaché territorial est établie comme suit:

- 1 Madame Beatrice FERMY
- 2 Madame Isabelle CURZU
- 3 Monsieur Julien PELLETIER
- 4 Madame Julie LUCIANI
- 5 Madame Jacqueline BARBATI
- 6 Madame Vanessa FAVAND
- 7 Madame Catherine VESPERINI

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables*		
Total (nombre)	Homme(s)	Femme(s)
248	9,27%	90,73%

*ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total (nombre)	Homme(s)	Femme(s)
7	14%	86%

Article 2 : La directrice générale des services du Département du Var et le payeur départemental du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la notification et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulon, le 6 JUIN 2024

Le Président du Conseil départemental du Var,

Jean-Louis MASSON

Nota : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication auprès du tribunal administratif de Toulon – 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 Toulon Cedex 9. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



LE DÉPARTEMENT

ARRETE ETABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL POUR L'ANNÉE 2024

Le Président du Conseil départemental du Var,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le tableau des effectifs des agents relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le nombre d'agents ayant vocation à une promotion interne au grade d'ingénieur territorial,

Vu l'arrêté n° 2023-501 en date du 21 avril 2023 portant mise en œuvre des lignes directrices de gestion,

Vu les crédits inscrits au budget du Département du Var,

Sur proposition de la directrice générale des services du Département du Var,

ARRÊTE

Article 1 : Pour l'année 2024, la liste d'aptitude au titre de la promotion interne au grade d'ingénieur territorial est établie comme suit:

- 1 Monsieur Sylvain FACCHIN
- 2 Monsieur Eric CREST
- 3 Madame Florence SPADA

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables*		
Total (nombre)	Homme(s)	Femme(s)
71	83.1%	16.9%

*ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

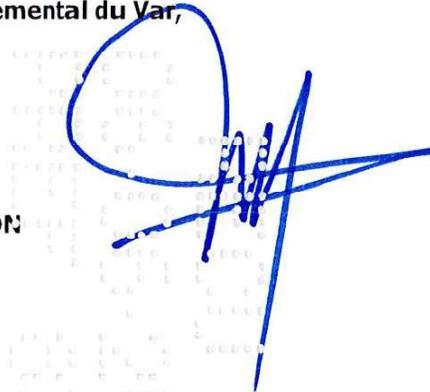
Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total (nombre)	Homme(s)	Femme(s)
3	67%	33%

Article 2 : La directrice générale des services du Département du Var et le payeur départemental du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la notification et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulon, le 6 JUIN 2024

Le Président du Conseil départemental du Var,

Jean-Louis MASSON

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop at the top and several vertical strokes below, positioned to the right of the name 'Jean-Louis MASSON'.

Nota : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication auprès du tribunal administratif de Toulon – 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 Toulon Cedex 9. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



LE DÉPARTEMENT

ARRETE ETABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF POUR L'ANNÉE 2024

Le Président du Conseil départemental du Var,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2013-489 du 10 juin 2013 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs,

Vu le tableau des effectifs des agents relevant du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs

Vu le nombre d'agents ayant vocation à une promotion interne au grade de conseiller socio-éducatif,

Vu l'arrêté n° 2023-501 en date du 21 avril 2023 portant mise en œuvre des lignes directrices de gestion,

Vu les crédits inscrits au budget du Département du Var,

Sur proposition de la directrice générale des services du Département du Var,

ARRÊTE

Article 1 : Pour l'année 2024, la liste d'aptitude au titre de la promotion interne au grade de conseiller socio-éducatif est établie comme suit:

1 Madame Isabelle HAID

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables*		
Total (nombre)	Homme(s)	Femme(s)
387	5%	95%

*ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

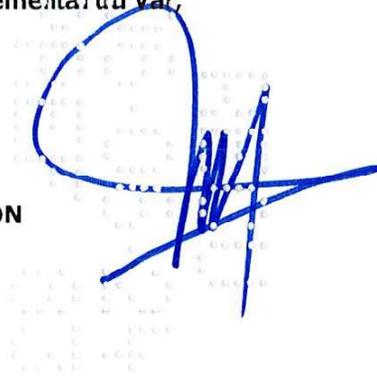
Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total (nombre)	Homme(s)	Femme(s)
1	0%	100%

Article 2 : La directrice générale des services du Département du Var et le payeur départemental du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la notification et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulon, le - 6 JUIN 2024

Le Président du Conseil départemental du Var,

Jean-Louis MASSON



Nota : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication auprès du tribunal administratif de Toulon – 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 Toulon Cedex 9. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



**ARRETE ETABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE
DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE TERRITORIAL
POUR L'ANNÉE 2024**

Le Président du Conseil départemental du Var,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le tableau des effectifs des agents relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le nombre d'agents ayant vocation à une promotion interne au grade de technicien principal de 2ème classe,

Vu l'arrêté n° 2023-501 en date du 21 avril 2023 portant mise en œuvre des lignes directrices de gestion,

Vu les crédits inscrits au budget du Département du Var,

Sur proposition de la directrice générale des services du Département du Var,

ARRÊTE

Article 1 : Pour l'année 2024, la liste d'aptitude au titre de la promotion interne au grade de technicien principal de 2ème classe est établie comme suit:

1 Monsieur André MONTESINO

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables*		
Total (nombre)	Homme(s)	Femme(s)
1	100,00%	0,00%

*ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total (nombre)	Homme(s)	Femme(s)
1	100%	0%

Article 2 : La directrice générale des services du Département du Var et le payeur départemental du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la notification et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulon, le - 6 JUIN 2024

Le Président du Conseil départemental du Var,

Jean-Louis MASSON



Nota : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication auprès du tribunal administratif de Toulon - 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 Toulon Cedex 9. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



LE DÉPARTEMENT

ARRETE ETABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE TECHNICIEN TERRITORIAL POUR L'ANNÉE 2024

Le Président du Conseil départemental du Var,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le tableau des effectifs des agents relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le nombre d'agents ayant vocation à une promotion interne au grade de technicien territorial,

Vu l'arrêté n° 2023-501 en date du 21 avril 2023 portant mise en oeuvre des lignes directrices de gestion,

Vu les crédits inscrits au budget du Département du Var,

Sur proposition de la directrice générale des services du Département du Var,

ARRÊTE

Article 1 : Pour l'année 2024, la liste d'aptitude au titre de la promotion interne au grade de technicien territorial est établie comme suit:

- 1 Monsieur Jean-Claude REHAB-BEKOUCHE
- 2 Monsieur Patrick RELIAUD
- 3 Monsieur Julien GIRAUDO DENION
- 4 Monsieur Sébastien DUFLOS

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables*		
Total (nombre)	Homme(s)	Femme(s)
920	61.33%	38.67%

*ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total (nombre)	Homme(s)	Femme(s)
4	100%	0%

Article 2 : La directrice générale des services du Département du Var et le payeur départemental du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la notification et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulon, le 6 JUIN 2024

Le Président du Conseil départemental du Var,

Jean-Louis MASSON

Nota : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication auprès du tribunal administratif de Toulon – 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 Toulon Cedex 9. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



LE DÉPARTEMENT

ARRETE ETABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE TERRITORIAL POUR L'ANNÉE 2024

Le Président du Conseil départemental du Var,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le tableau des effectifs des agents relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le nombre d'agents ayant vocation à une promotion interne au grade de rédacteur principal de 2ème classe territorial,

Vu l'arrêté n° 2023-501 en date du 21 avril 2023 portant mise en œuvre des lignes directrices de gestion,

Vu les crédits inscrits au budget du Département du Var,

Sur proposition de la directrice générale des services du Département du Var,

ARRÊTE

Article 1 : Pour l'année 2024, la liste d'aptitude au titre de la promotion interne au grade de rédacteur principal de 2ème classe territorial est établie comme suit:

- 1 Madame Karine FABIANO
- 2 Madame Audrey RUIZ-PALACIOS
- 3 Madame Véronique VOYEUX
- 4 Madame Ghislaine MORANDIN
- 5 Madame Yasmin HENNARESS
- 6 Madame Stéphanie ABLARD

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables*		
Total (nombre)	Homme(s)	Femme(s)
9	0%	100%

*ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total (nombre)	Homme(s)	Femme(s)
6	0%	100%

Article 2 : La directrice générale des services du Département du Var et le payeur départemental du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la notification et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulon, le - 8 JUN 2024

Le Président du Conseil départemental du Var,

Jean-Louis MASSON

Nota : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication auprès du tribunal administratif de Toulon – 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 Toulon Cedex 9. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr



LE DÉPARTEMENT

ARRETE ETABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE DE REDACTEUR TERRITORIAL POUR L'ANNÉE 2024

Le Président du Conseil départemental du Var,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le tableau des effectifs des agents relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le nombre d'agents ayant vocation à une promotion interne au grade de rédacteur territorial,

Vu l'arrêté n° 2023-501 en date du 21 avril 2023 portant mise en œuvre des lignes directrices de gestion,

Vu les crédits inscrits au budget du Département du Var,

Sur proposition de la directrice générale des services du Département du Var,

ARRÊTE

Article 1 : Pour l'année 2024, la liste d'aptitude au titre de la promotion interne au grade de rédacteur territorial est établie comme suit:

- 1 Madame Caroline GIRAULT
- 2 Madame Sylvie DENNEMONT

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables*		
Total (nombre)	Homme(s)	Femme(s)
436	8.72%	91.28%

*ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total (nombre)	Homme(s)	Femme(s)
2	0%	100%

Article 2 : La directrice générale des services du Département du Var et le payeur départemental du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la notification et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulon, le - 6 JUIN 2024

Le Président du Conseil départemental du Var,

Jean-Louis MASSON

Nota : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication auprès du tribunal administratif de Toulon – 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 Toulon Cedex 9. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.



ARRETE ETABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE POUR L'ANNÉE 2024

Le Président du Conseil départemental du Var,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le tableau des effectifs des agents relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le nombre d'agents ayant vocation à une promotion interne au grade d'agent de maîtrise,

Vu l'arrêté n° 2023-501 en date du 21 avril 2023 portant mise en œuvre des lignes directrices de gestion,

Vu les crédits inscrits au budget du Département du Var,

Sur proposition de la directrice générale des services du Département du Var,

ARRÊTE

Article 1 : Pour l'année 2024, la liste d'aptitude au titre de la promotion interne au grade d'agent de maîtrise est établie comme suit:

- 1 Monsieur Moussa MEKHAREF
- 2 Madame Valérie DELIRA
- 3 Monsieur Bernard BOURGOIS
- 4 Monsieur Alain NERON
- 5 Monsieur Eric VUILLERMOZ-TRICHAUD
- 6 Monsieur Jean-Claude AUDIBERT
- 7 Madame Alexandra FOSSI
- 8 Madame Sylvie DEBARBIERI
- 9 Madame Rachel ALBRECHT
- 10 Monsieur Loïc LE PENNETIER-ROQUEFORT
- 11 Monsieur Gérald INGARGIOLA
- 12 Monsieur Stéphane BATTLE-BALESSA

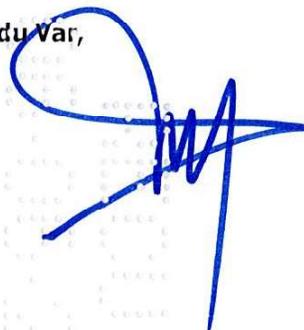
Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total (nombre)	Homme(s)	Femme(s)
48	73%	27%

Article 2 : La directrice générale des services du Département du Var et le payeur départemental du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la notification et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulon, le - 6 JUIN 2024

Le Président du Conseil départemental du Var,

Jean-Louis MASSON



Nota : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication auprès du tribunal administratif de Toulon – 5 rue Racine - CS 40510 - 83041 Toulon Cedex 9. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.